

Article 75c du Règlement

[Traduction]

M. Bill McKnight (Kindersley-Lloydminster): Madame le Président, j'ai écouté avec grand intérêt les ministériels parler de l'article 75c du Règlement. Sans attendre les conseils du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), j'ai vérifié dans quelles conditions l'article 75c a vu le jour. Tout ce que je puis dire, c'est que je suis parfaitement d'accord avec mes collègues.

Les députés d'en face disent que c'est une loi parlementaire, l'une des règles du Parlement, et qu'ils peuvent donc s'en servir. C'est une loi qui a été adoptée au moyen de la clôture. Les lois du Parlement doivent être le fruit d'un consensus. Nous, membres élus du Parlement représentant nos électeurs, voulons que la Chambre fonctionne de manière efficace et c'est le but que nous nous efforçons d'atteindre. Nous ne pouvons subir la dictature d'une majorité. La loi est entrée en vigueur par l'intervention d'une majorité libérale. Elle a été adoptée grâce à la clôture. Le député ministériel qui vient de se rasseoir a dit que son parti voulait un gouvernement et une Chambre qui fonctionnent de manière efficace. En continuant à invoquer l'article 75c, le gouvernement nous prouve qu'il veut être efficace, mais sans opposition. Il ne veut pas qu'un membre de notre parti ou du parti qui se trouve à ma gauche s'oppose à lui. Il veut imposer ses lois aux Canadiens, en continuant à se lancer dans des programmes de dépenses irréflechies et illimitées.

Le gouvernement nous demande de ne pas en discuter à la Chambre, de ne pas remettre en question les mesures qu'il a prises. Il nous demande de ne pas nous en mêler. Le gouvernement dit qu'il veut diriger le Canada et qu'il devrait être autorisé à le dominer. Si nous nous y opposons, il invoque l'article 75c. C'est ce que le gouvernement a fait, ce qu'il continue de faire et ce qu'il fera à l'avenir lorsque les Canadiens essaieront de manifester une inquiétude justifiée au nom de leurs électeurs.

Nous sommes ici pour faire part des inquiétudes de ceux que nous représentons. Nous formulons des objections aux programmes de dépenses du gouvernement, au nom de ceux qui lui fournissent les fonds nécessaires. Nous débattons le bill C-59 parce que nous avons une dette. Ce n'est pas le gouvernement, ce sont les Canadiens qui ont une dette. L'argent n'appartient pas aux députés libéraux d'en face mais à tous les Canadiens. En ce qui concerne le recours à l'article 75c du Règlement, qui étouffe et interrompt le débat et le processus démocratique, je le trouve écœurant, à la fois en tant que Canadien et que parlementaire.

Puis-je dire qu'il est 5 heures, monsieur l'Orateur?

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député du Yukon (M. Nielsen)—Les terres fédérales—Le Yukon—La vente de lots sans appels d'offres; le député de Vaudreuil (M. Herbert)—Petro-Canada—On demande si une offre d'achat de Petrofina a été faite; le député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen)—Les pêches—La réglementation de la pêche au hareng sur la côte ouest.

● (1700)

Comme il est 5 heures, la Chambre passe à l'étude des mesures d'initiative parlementaire figurant au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les bills privés, les avis de motion (documents), les bills publics. Comme rien ne figure sous la rubrique des bills privés, nous allons passer aux avis de motion (documents).

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—
MOTIONS

[Traduction]

Les articles nos 1, 22, 5, 28 sont reportés du consentement unanime.

* * *

L'AGENCE D'EXAMEN DE L'INVESTISSEMENT
ÉTRANGERLA RÉDUCTION DE LA PARTICIPATION DE LA SOCIÉTÉ TATE &
LYLE HOLDINGS LIMITED DANS LA REDPATH SUGAR LIMITED**M. Hal Herbert (Vaudreuil)** propose:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de la correspondance, des ententes, notes et autres communications relatives à la demande de l'Agence d'examen de l'investissement étranger qui a prié la société Tate and Lyall Limited de réduire sa participation dans la Redpath Sugar Limited.

—Merci, monsieur l'Orateur. Ce n'est pas la première fois que j'interviens sur le sujet à la Chambre. Pour commencer, je voudrais répéter ce que j'ai déjà dit. Ce n'est pas parce que je vais parler de Redpath Sugar que je vais critiquer ses initiatives. Ce n'est pas parce que je vais faire allusion à la Société pour l'expansion des exportations que je vais l'attaquer. Et enfin, si je parle de l'Agence d'examen de l'investissement étranger, c'est uniquement parce que j'ai certaines inquiétudes au sujet du fonctionnement de cet organisme, inquiétudes que j'espère expliciter dans mes observations.

J'ai commencé à m'intéresser à la question du sucre il y a plusieurs années, à propos du sort des pays des Antilles en voie